RCS : PARIS
Code greffe : 7501

Actes des sociétés, ordonnances rendues en matière de société, actes des personnes physiques

REGISTRE DU COMMERCE ET DES SOCIETES

Le greffier du tribunal de commerce de PARIS atteste l'exactitude des informations transmises ci-après

Nature du document : Actes des sociétés (A)

Numéro de gestion : 2007 B 26026
Numéro SIREN : 501 602 916
Nom ou dénomination : Abercrombie & Fitch (France) SAS

Ce dépôt a été enregistré le 26/06/2014 sous le numéro de dépôt 57701

DEPOT D'ACTE

DATE DEPOT : 26-06-2014

N° DE DEPOT : 2014R057701

N° GESTION : 2007B26026

N° SIREN : 501602916

DENOMINATION : Abercrombie & Fitch (France) SAS

ADRESSE : 75 boulevard Haussmann 75008 Paris

DATE D'ACTE : 11-06-2014

TYPE D'ACTE : Décision(s) de l'associé unique

NATURE D'ACTE : Changement de directeur général

ABERCROMBIE & FITCH (FRANCE) SAS
Société par Actions Simplifiée au capital de 7.250.000 euros
Siège social : 75 boulevard Haussmann, 75008 Paris
501 602 916 RCS Paris

DECISION DE L'ASSOCIE UNIQUE
DU 11 JUIN 2014

Procès-verbal

L'an deux mille quatorze, et le 11 juin 2014,

LA SOUSSIGNEE :

Abercrombie & Fitch Europe SA, dont le siège est sis Palazzo San Martino, Via Moree, 6850 Mendriso, Suisse, représentée par son Président, Boris Djordjevic, (ci-après l' « **Associé Unique** »),

associé unique de la société (ci-après la « **Société** »), propriétaire de l'ensemble des actions composant le capital de la Société,

RAPPELLE qu'elle est appelée à statuer sur l'ordre du jour suivant :

- constatation de la démission du directeur général,
- nomination d'un nouveau directeur général,
- pouvoir pour les formalités légales

ADOPTE les décisions suivantes :

PREMIERE DECISION

L'Associé Unique prend acte par ailleurs de la démission de Monsieur Ronald A. Robins, Jr. de ses fonctions de Directeur Général avec effet à l'issue des présentes.

DEUXIEME DECISION

L'Associé Unique décide de nommer Monsieur Robert E. Bostrom en qualité de Directeur Général à compter de ce jour et pour une durée illimitée.

Monsieur Robert E. Bostrom a préalablement fait connaître son accord dans l'éventualité où la fonction de Directeur Général lui serait confiée.

Conformément aux dispositions de l'article 11.2 des statuts, Monsieur Robert E. Bostrom est investi des pouvoirs les plus étendus pour agir en toute circonstance au nom de la Société.

Monsieur Robert E. Bostrom ne sera pas rémunéré au titre de ses fonction de Directeur Général, mais aura droit au remboursement de ses frais de déplacement et de représentation sur présentation de justificatifs.

TROISIEME DECISION

L'Associé Unique confère tous pouvoirs au porteur d'un original ou d'une copie certifiée conforme des présentes aux fins d'accomplissement des formalités légales requises.

De tout ce que dessus, il a été dressé le présent procès-verbal qui a été signé par l'Associé Unique.



L'Associé Unique
Abercrombie & Fitch Europe SA
Représentée par Boris Djordjevic